

1. IDENTITÉ DU GROUPE DE BÂTIMENTS

nom usuel : ISAI (Immeubles sans affectation individuelle ou immédiate) de la place de l'Hôtel de Ville, ICE (Immeuble collectif d'État).
variante : Îlots V36, V37, V40, V41.
numéro et nom de la rue : Place de l'hôtel de Ville, rue de Paris, rue Victor Hugo, rue Robert de la Ville Hervé, rue Édouard Larue.
ville: Le Havre **code :** 76600
pays : France

PROPRIÉTAIRE ACTUEL

nom : Copropriétés.
adresse :
téléphone :

ÉTAT DE LA PROTECTION

type : Périmètre du centre reconstruit inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.

date : 2005

type : Site Patrimonial Remarquable (SPR), bâti protégé au titre des monuments historiques.

date : 2016

type : Monuments historiques protection mixte ; classement des façades et toitures en leur ensemble, des parties communes (escaliers, paliers, cours avec leurs grilles), des équipements communs (y compris les installations de chauffage), de l'appartement 78 dit appartement-témoin en totalité au 1^{er} étage du V 40 (5, place de l'Hôtel-de-Ville), appartement 515 en totalité au 3^{ème} étage du V 41, (21, place de l'Hôtel-de-Ville) ; inscription du café Le Caïd, local commercial n°218, en rez-de-chaussée du V 40 (123, rue Victor Hugo).

date : Inscription 09/06/2016 ; classement 02/10/2017.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

nom : Mairie du Havre
adresse : 15-17, place de l'Hôtel de Ville, CS 40051 - 76084 Le Havre Cedex
téléphone : 02 35 19 45 45

nom : DRAC Normandie
adresse : UDAP, 7 place de la Madeleine 76172 Rouen Cedex 1
téléphone : 02 32 10 50 70

2. HISTOIRE DU GROUPE DE BÂTIMENTS

commande :

Le principe des ISAI préfinancés entièrement par l'État, via le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), correspondant à un à-valoir sur les dommages de guerre, est mis en place en 1944. Décidée le 8 septembre 1945, la construction des ISAI du Havre est confiée à Auguste Perret en février 1946. En mars, il nomme ses architectes en chef adjoints qui, dès avril, lancent des études préliminaires. En tout, ce sont quatorze architectes de l'Atelier de Reconstruction du Havre qui sont désignés par Perret pour cet ensemble confié en opérations distinctes par l'État. Véritable matrice, ce projet est fondamental pour la détermination du plan du centre à reconstruire du Havre. Le parti adopté pour la trame, les gabarits, les plan-masse sera ensuite étendu au reste de la ville.

Les directives édictées par le MRU imposent des surfaces pour chaque type d'appartement. Le Comité de la rue de Paris fait pression pour que des boutiques prennent place au rez-de-chaussée et qu'une priorité théorique aux propriétaires sinistrés au lieu de construction des ISAI soit respectée.

Le terrain de deux hectares (voirie comprise) se situe sur le côté sud de la place de l'Hôtel de Ville. Dans les études de José Imbert et André Hermant, le front sur la place est composé de rangées monumentales d'immeubles hauts et continus ou de grands blocs d'immeubles réunis uniquement par leur soubassement.

En août 1947, les premiers murs des ISAI sortent de terre. En juin 1948, une nouvelle demande de permis de construire est déposée pour quatre groupes d'immeubles. Le V37 est le premier îlot achevé avec ses 90 logements. La densité finale est de 900 habitants à l'hectare.

Le 27 juin 1949, la Commission Supérieure de l'Hygiène du ministère de la Santé publique envisage d'arrêter la réalisation de seize îlots du centre-ville alors que le terrassement des fondations était entrepris, après s'être aperçue que les sanitaires et les salles de bains seraient aérés par des gaines individuelles et non des fenêtres.

La réalisation des ISAI de la place de l'Hôtel de Ville est entièrement préfinancée par l'État, sans participation financière ou pratique des sinistrés. Celle de leurs extensions latérales (V6 et V7) est financée avec les dommages de guerre par une association syndicale de reconstruction regroupant les propriétaires. Ces extensions sont réalisées par l'Atelier de Reconstruction et des architectes havrais (V6 : Noël Boucher, Fernand Denis, Charles Duparc, André Hermant, Maurice Lalouette, Gustave Letellier, Jean Rey ; V7 : Pierre Feuillebois, André Houdaille, Guy Lagneau, Maurice Lalouette, Gustave Letellier, Henri Loisel, Alexandre Persitz).

architecte :

L'Atelier de Reconstruction du Havre dirigé par Auguste Perret (1874-1954).

autres architectes et intervenants :

Architectes chefs de groupe : José Imbert, André Hermant (1908-1978), Guy Lagneau (1915-1997), Pierre-Édouard Lambert (1901-1985), André Le Donné (1902-1983), Jacques Poirrier (1897-1967).

Architectes d'opération : Paul Branche, Paul Dubouillon, Pierre Feuillebois, Arthur-Georges Héaume (1915-1996), Michel Kaepelin, Pierre Lotte, Alexandre Persitz (1910-1975), Henri Tougard, Jacques Tournant (1909-2005) à partir de 1947.

ingénieurs :

contractants : Gros œuvre : Société des Grands Travaux en Béton Armé (Paris) et Renouf (Paris) sous la coordination de Thireau-Morel (Le Havre). V41 : entreprise Drouard et Merrand pour l'entreprise Parisienne de Construction. Métallerie (garde-corps, rambardes, rampes, portes, réverbères des cours) : société Ruhlmann (Paris). Fenêtres : Beudelot. Portes accordéon : Perier. Portes en bois : Société du bois industriel de Saint-Étienne. Végétalisation des cœurs d'îlots : Vilmorin-Andrieux.

CHRONOLOGIE

date du concours :

date de la commande :

période de conception : Permis déposé le 4 août 1946. 17 novembre 1946 arrêté de réquisition des terrains par l'État.

durée du chantier : **début :** 31 mars 1946 première pierre ; avril 1947 battage des pieux de fondation ; début du V41 en mars 1949.
fin : 8 février 1950 achèvement gros-œuvre du V41.

inauguration : 15 octobre 1950 remise des clefs au propriétaire du premier appartement livré (V37). Réception définitive : 22 mai 1953.

ÉTAT ACTUEL DU GROUPE DE BÂTIMENTS

usage : Résidentiel et commercial. Les V40-V41 abritent 276 logements.

état : Bon état esthétique général, notamment des panneaux de remplissage. Les cadres des baies ont été peints en beige rosé. Restaurations structurelles nécessaires. Reprises nécessaires sur les colonnes.

résumé des restaurations et des travaux avec les dates :

- 2006 : Ouverture de l'Appartement témoin Perret, place de l'Hôtel de Ville.
- 2019 : Restauration de la tour du V37 (dont cadres béton, reprises de bandeaux, des bandes de rives et des nez de balcons).
- 2022 : Restauration monuments historiques des V40 et V41 (ACMH Arnaud de Saint-Jouan).

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

archives écrites, correspondance, dessins, photographies, etc. :

- Archives municipales de la ville du Havre :
http://avenio.lehavre.fr/4DCGI/Web_IndexLanceRech_EDIFICES_6240/ILUMP5965
Fonds Contemporain, demande de permis de construire :
V 36 PC 308/48 ; V37 V40 et V41 PC 538/47 et PC 308/48
V6 et V7 (prolongement des ISAI) PC 308/48 et PC 173/49
FC I1 C89 L3 (plans, devis, cubes de béton armé, programme du concours pour l'exécution des fondations et de l'ossature générale des immeubles).
Fonds Jacques Tournant 80W (dossier n°1, projet de Poirrier d'élévation des ISAI sur la place de l'Hôtel de Ville, sans date).
Fonds André Hermant 55W (voir les chemises : 37 sur le V6, 44 études préliminaires de l'Atelier de Reconstruction, 63, 66 et 67 sur le prolongement, 68, 72, 73, 110 photographies, et les rouleaux 115, 130, 134 sur le V6).
Fonds André Le Donné 337 W (perspective V6 et V7).
Fonds Jacques Poirrier 5W (non classé).
Dossier documentaire 23/5.2 (appartements type ISAI, dont exposition juillet 1949)
- Archives nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine) :
Fonds du MRU (ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme), 19771621/127-30.

- Base Mérimée : notice PA76000104.

autres sources, films, vidéos, etc. :

principales publications (ordre chronologique) :

- Kopp (Anatole), *L'Architecture de la Reconstruction en France, 1945-1953*, Paris, Le Moniteur, 1982.
- Abram (Joseph), *Perret et l'école du classicisme structurel, 1910-1960*, École d'Architecture de Nancy, Service de la Recherche Architecturale, 1985.
- Vayssière (Bruno), *Reconstruction Déconstruction. Le hard french ou l'architecture des Trente Glorieuses*, Paris, Picard, 1988.
- Abram (Joseph), *L'équipe Perret au Havre. Utopie et compromis d'une reconstruction*, École d'Architecture de Nancy, Paris, Bureau de la recherche architecturale, 1989.
- Abram (Joseph), *Auguste et Gustave Perret, une monographie, 1^{ère} partie : architecture, entreprise et expérimentation*, École d'architecture de Nancy, Paris, Bureau de la recherche architecturale, 1989.
- Monnier (Gérard), *L'Architecture en France 1918-1950, une histoire critique*, Paris, Philippe Sers, 1990.
- Gargiani (Roberto), *Auguste Perret*, Paris, Gallimard/Électa, 1994.
- Barot (Sylvie) et Étienne (Claire), *Le Havre, Auguste Perret, le centre reconstruit*, Itinéraire du Patrimoine n°78, Rouen, 1995.
- Voldman (Danièle), *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Abram (Joseph), *L'architecture moderne en France, tome 2 Du chaos à la croissance, 1940-1966*, Paris, Picard, 1999.
- Étienne-Steiner (Claire), *Le Havre, Auguste Perret et la reconstruction*, collection Images du Patrimoine, Inventaire général/AGAP, Rouen, 1999.
- Culot (Maurice), Peycéry (David), Ragot (Gilles), *Les frères Perret. L'œuvre complète*, Paris, Institut français d'architecture/Norma, 2000.
- Abram (Joseph), Cohen (Jean-Louis), Lambert (Guy), *L'Encyclopédie Perret*, Paris, Monum, Éditions du Patrimoine/Le Moniteur, 2002.
- Collectif (Joseph Abram, Sylvie Barot, Élisabeth Chauvin), *Les Bâisseurs, l'album de la reconstruction du Havre*, Le Havre, éditions Point de vues, musée Malraux, 2002.
- Lauvray (Annabelle), *L'histoire des commerces de la rue de Paris*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art dirigé par Fabienne Chevallier, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2004.
- Étienne-Steiner (Claire), Saunier (Frédéric), *Le Havre : un port, des villes neuves*, Cahiers du Patrimoine, Paris, éditions du Patrimoine, 2005.
- Abram (Joseph), *Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret*, dossier Unesco, proposition d'inscription du centre-ville sur la liste du patrimoine mondial, Le Havre, 2005.
- Duteurtre (Vincent), *Le Havre en pleine lumière*, Paris, Gallimard, 2006.
- Abram (Joseph), *Auguste Perret*, Paris, éditions du Patrimoine, 2013.
- Chauvin (Élisabeth) et Gencey (Pierre), *Utopie domestique : intérieurs de la Reconstruction, 1945-1955*, Paris, Piqupoq, 2014.
- Hervé (Frédéric) et Decheneau (Pascal), « Les ISAI de la place de l'Hôtel-de-Ville, histoire d'une (re)construction », *2017 & Plus* n°15, 2019.

articles

- « Projet de plan du Havre », *Art Présent* n°1, 1945.
- « Le Havre », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°7-8, septembre 1946, p. 46-47.
- « La reconstruction du Havre », *Techniques et Architecture* n°7-8, 1946, p. 335.
- « La future place de l'Hôtel de Ville », *Le Havre Libre*, 17 octobre 1946, p. 2.
- « Les ISAI ne sont pas seulement une conception de l'esprit », *Le Havre Libre*, 30 octobre 1946, p. 2.
- « Les nouveaux immeubles des ISAI seront modernes, pratiques et confortables », *Paris-Normandie*, 31 octobre 1946.
- « ISAI », *L'Architecture d'Aujourd'hui* n°9, décembre 1946, p. 18-19.

Atelier de reconstruction de la ville du Havre, « Les immeubles de la place de l'Hôtel de Ville », *Techniques et Architecture* n°7-8, 1946, p. 332-343.

Urbanisme n°116, 1947.

« Le financement et l'économie de la reconstruction », *Techniques et Architecture* n°7-8, 1947, p. 386-390.

« L'atelier de reconstruction du Havre », *Paris-Normandie* n°908, mardi 19 août 1947, p. 3.

Barret (Maurice), « Les leçons de l'exposition internationale », *Le décor d'aujourd'hui* n°41, 1947.

« ISAI », *La Maison Française* n°10, septembre 1947, p. 7.

« Le Havre, immeubles d'État », *Techniques et Architecture* n°7-8, 1948, p. 44-46.

« Visite d'Auguste Perret sur le chantier des ISAI », *Le Havre Libre*, 21 avril 1948, p. 2.

« La place de l'Hôtel de Ville sera l'une des plus belles réalisée en Europe depuis un siècle », *Paris-Normandie*, 2 juin 1948.

« Auguste Perret a bâti les plans des futurs immeubles havrais en partant de cette formule : 'La vie familiale doit tenir dans une grande pièce commune' », *Le Havre Libre*, 30 mars 1949.

« La reconstruction de ses WC va-t-elle entraver la reconstruction du Havre centre-ville », *Le Havre Libre*, 30 juin 1949.

« L'inauguration de l'Exposition de la Reconstruction et de l'appartement-type des ISAI », *Le Havre Libre*, 4 juillet 1949.

« L'exposition de Reconstruction est ouverte », *Havre-Éclair*, 11 juillet 1949.

« L'exposition havraise d'Urbanisme et de Reconstruction », *Paris-Normandie*, 11 juillet 1949.

« Pour meubler ses ISAI Auguste Perret a choisi un maître-ébéniste havrais », *Le Havre*, samedi 16 juillet 1949.

« Les artistes-décorateurs et la Reconstruction », *Le Havre*, 5-6 novembre 1949, p. 6.

« Immeubles de la place de l'Hôtel de Ville », *Techniques et Architecture*, 1949, p. 78-79.

« Le gros-œuvre de l'îlot V41 est achevé », *Le Havre Libre*, 9 février 1950.

« Dans son pavillon à la Foire-Exposition, le MRU nous propose une nouvelle et harmonieuse manière de vivre », *Le Havre*, 13 avril 1950, p. 3.

« La place de l'Hôtel de Ville », *L'Architecture d'aujourd'hui* n°28, 1950, p. 25.

« Visite aux ISAI ou un tour aux blocs », *Le Havre*, 31 août 1950.

« Premier des quatre îlots des ISAI, le V37 va être habité le 15 octobre », *Paris-Normandie*, 16 septembre 1950.

« M. Caurier, au nom du MRU, a remis les clés du premier appartement des ISAI à son propriétaire dans le V37 », *Le Havre Libre*, 16 octobre 1950, p. 1 et 4.

« J'ai pendu la crémaillère chez la première habitante des ISAI », *Le Havre*, 28 novembre 1950.

« Dans la cité anéantie, table rase et tracé nouveau », *Techniques et Architecture* n°11-12, 1950, p. 92-93.

« La création d'une ville neuve dans le cadre des lois de remembrement : l'exemple du Havre », *Techniques et Architecture* n°1-2, 1951, p. 34-38.

« Le Havre, diversité dans l'unité, partie sud-ouest des immeubles d'État place de l'Hôtel de Ville », *Techniques et Architecture* n°5-6, 1951.

« Pour habiter les ISAI il faut se résoudre à adopter un genre de vie moderne... et des nouvelles dispositions budgétaires », *Le Havre*, 17 août 1951.

« Inauguration de l'îlot V7 », *Le Havre Libre*, 8 novembre 1951.

Daloz (Pierre), « La place de l'Hôtel de Ville », *L'Architecture d'aujourd'hui* n°32.

« Appartements d'immeubles d'État », *Urbanisme*, nouvelle série n°4, 16^e année n°116, s.d., p. 162.

« Inauguration du gros œuvre S85 », *Le Havre Libre*, 25 janvier 1952, p. 3.

« Une vision pleine d'harmonie, la place de l'Hôtel de Ville », *Le Havre*, 15 mai 1953.

Tournant (Jacques), « La reconstruction du Havre », *Études normandes* n°26, 1953, Rouen, p. 550.

« Les grands ports maritimes français », *La Technique des travaux*, avril 1954.

L'Architecture d'aujourd'hui n°63, 1955, « Europe », *Le Havre* p. 4-8.

Brocard (René), « La reconstruction de la ville du Havre », *La Technique des travaux* n°1-2, janvier-février 1955, p. 3-19.

Tournant (Jacques), « Une utilisation rationnelle du sol », *Urbanisme* n°39-40, 1955, p. 184-192.

Techniques et Architecture janvier 1956, « Béton armé » : Perret p. 74 ; Hermant p. 78 ; André Le Donné p. 80.

Dalloz (Pierre), « La Reconstruction de la ville du Havre », *Techniques et Architecture* n°3, 1956, p. 66-67.

Urbanisme n°45-48, 1956, Bilan de la Reconstruction, Le Havre p. 234-235.

Chauvin (Élisabeth) et Gencey (Pierre), « L'appartement témoin Perret au Havre, un idéal moderne et démocratique au service d'une œuvre urbaine globale », *Société française d'histoire urbaine* n°20, décembre 2007, p. 39-54.

4. DESCRIPTION DU GROUPE DE BÂTIMENTS

À travers tout le centre reconstruit du Havre, l'éminence de certains immeubles plus élevés est décliné en véritable principe afin de rythmer le paysage urbain et rompre la monotonie des bâtiments de hauteur constante. Pour la place de l'Hôtel de Ville, la nécessité de bâtir un cadre ordonné et varié conduit à alterner des volumes bas et hauts, implantés en fonction de l'orientation et de l'esthétique générale du site. Au-dessus du rez-de-chaussée d'une hauteur de 4,90 mètres, le gabarit général adopté pour la ville autorise une construction limitée à trois étages. Mais en raison de l'importance de la population à reloger et pour obtenir un maximum d'aération et d'ensoleillement, les architectes introduisent des immeubles plus hauts. André Hermant lance ses recherches sur l'ensoleillement des appartements dès février 1946 et invente un instrument capable de calculer son niveau sur une maquette. L'ensemble des ISAI bordant le sud de la place se présente donc ainsi : six immeubles de dix étages se succèdent en rythme régulier, parallèlement à l'axe central de la rue de Paris et symétriquement, derrière une rangée d'immeubles de trois étages auxquels ils sont reliés par des portiques. Seule la partie supérieure des immeubles hauts apparaît depuis la place de l'Hôtel de Ville. Ces îlots ouverts laissent voir à partir de la rue leurs larges cours, ensoleillés et protégés des vents.

L'articulation volumétrique des édifices dans les îlots limitrophes est étudiée pour faire ressortir l'ensemble de la place dans le paysage de la cité. Pierre Dalloz la décrit ainsi : « La place de l'Hôtel de Ville sera l'une des plus monumentales de France. Les ISAI qui la bordent au sud ont la tenue, le calme et la sûreté des proportions d'une œuvre classique. Le problème des vues arrière des ISAI était étroitement lié à celui de la composition architecturale du bassin du commerce et de la place Gambetta. [...] Le parti fut définitivement approuvé par le Ministre le 3 août 1950. Le nœud de la composition réside dans une petite place volontairement désaxée dont le vide permettra de découvrir d'un côté les ISAI et de l'autre, et sous un angle également avantageux, le futur théâtre. [...] Par l'équerre des constructions à 3 étages prenant vue sur la place Gambetta et la rue de Paris, la petite place participera à l'ordonnance des ISAI. Par la rangée d'immeubles à 5 étages faisant vis à vis, elle accrochera l'extrémité d'une sorte de grecque amplement développée autour du théâtre, de la place Gambetta et du bassin. Les deux ensembles de la place de l'Hôtel de Ville et Gambetta opposent et accordent autour d'elle, en un contraste harmonieux et pittoresque, leurs formes dissemblables. »

Les différents architectes convoqués pour ce chantier considérable font œuvre collective en exprimant le parti élaboré par l'Atelier de Reconstruction qui prône l'application stricte du langage technique et architectural défini par Auguste Perret. Les lignes de l'ossature acquièrent une importance nouvelle dans la définition de l'ordonnement. Elles font l'objet d'une étude de composition calculée et raffinée et concourent à caractériser un espace urbain réglé par un ordre perspectif de type classique. L'ossature laissée apparente de ces immeubles est en béton avivé par bouchardage. Les portiques, ainsi construits sur une trame uniforme de carrés, sont remplis par une ossature secondaire de cadres de baies, allant de plancher à plafond et normalisés suivant un type unique. Pour les parties en béton apparent, le coffrage est exécuté exclusivement en bois, corroyé et très soigné. Entre les poteaux et les cadres de baies, les trumeaux sont en plaques préfabriquées de béton avec agglomérats de couleur naturelle, dont la dimension varie pour composer un motif sans excéder 70 centimètres. Les immeubles bas comportent des balcons au premier et dernier étages tandis que les immeubles hauts sont ceinturés de balcons au quatrième et au septième. Des colonnes galbées scandent le rez-de-chaussée. À l'intérieur, les parements sont bouchardés et layés.

La couverture des immeubles est en terrasse car, selon Perret, « une terrasse protège de la pluie aussi bien qu'un toit » et « un étage terminal carré est moins cher qu'un toit ».

Concernant les appartements, la réduction de la surface bâtie pour un même foyer est compensée par une meilleure utilisation. La salle de séjour, appelée aussi « vivoir », comporte parfois une

cheminée et un coin-repas séparé de la cuisine par une simple cloison-paravent. Les chambres à coucher sont étroites. Le dégagement est pourvu d'un débarras. Une attention particulière est portée à l'équipement et à l'organisation rationnelle des différentes distributions d'énergie. Les appartements sont livrés sans peinture mais avec toutes les installations sanitaires. La cuisine, appelée aussi *grill-room*, est un modèle réalisé en série et utilisé dans de nombreux immeubles d'État. Les éléments de cuisine CEPAC, préfabriqués et assemblés, sont en tôle d'acier recouverte d'une peinture cuite au four. Elle est également équipée d'une table-timbre en grès porcelaine à deux bacs et d'un vide-ordures.

Des ascenseurs desservent les immeubles-tours. Les sous-sol abritent des garages (auxquels les voitures accèdent par une rampe), des buanderies et autant de caves que d'appartements. Le rez-de-chaussée comprend un local à bicyclettes et poussettes près de chaque escalier, la chaufferie, deux locaux de service et la loge du concierge.

Les boutiques sont livrées non aménagées avec une grande hauteur sous plafond permettant de construire un entresol.

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SÉLECTION EN TANT QUE GROUPE DE BÂTIMENTS DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1. appréciation technique :

« Normalisation, d'abord », est le mot d'ordre de Perret. La construction des ISAI sert de champ d'expérimentation. C'est leur étude qui détermine les dimensions de la trame générale à adopter pour la reconstruction du centre-ville du Havre. L'épaisseur des immeubles est fixée entre 12 et 13 mètres afin de réduire les longueurs de façade qui mobilisent une part importante du budget. Cette profondeur correspond à deux travées de 6 mètres à 6,50 mètres, portée très acceptable pour le béton armé. Finalement Perret choisit 6,24 mètres, nombre divisible par deux et par trois et dont les multiples et sous-multiples correspondent aux surfaces des pièces imposées par le MRU.

Ainsi, les immeubles bas des ISAI comportent trois travées de largeur sur deux de profondeur. Chaque travée est formée de 12 modules de 0,52 mètre (un carré de 6,24 mètres de côté) et les nervures sont espacées de la largeur d'un module. Ce chantier permet également de déterminer les normes propres à l'industrialisation du bâtiment pour la préfabrication des éléments de construction et de l'aménagement intérieur. Grâce à cette standardisation, l'outillage réalisé pour les ISAI est réutilisé pour les autres bâtiments suivant la même trame et les mêmes méthodes constructives.

Les fondations en béton armé sont exécutées avec des pieux, des semelles ou un radier général. L'ossature générale en béton armé penvibré (composé de ciment de Portland artificiel, de sable de rivière et de gravillons) est en poteaux-poutres. Le remplissage est constitué d'une triple épaisseur de parpaings de mâchefer ou de débris de briques et d'un carreau de plâtre avec interposition de deux lames d'air. Les planchers (dalle et nervures) sont effectués à l'aide de coffrages métalliques.

Les cadres bruts de décoffrage des baies sont moulés au préalable.

Les appartements sont semi-standardisés. La préfabrication se révèle efficace pour les plafonds, les cloisonnements et les parquets mais pas pour les plâtres. En dépit de toutes les recherches, le travail du plâtrier est toujours effectué sur place.

Pour assurer une relative isolation phonique des planchers, une couche de sable est épanchée sur la dalle de béton et les lambourdes du parquet reposent sur une couche de bitume. Les cloisons et les huisseries sont quant à elles désolidarisées de la dalle. Les fenêtres sont à double vitrage.

Les terrasses sont calorifugées par deux épaisseurs de briques creuses et rendues étanches par de l'asphalte étendu sur du papier Kraft et une couche de béton cellulaire. Le chauffage est à air pulsé pris à l'extérieur, filtré et humidifié. Deux chaufferies à huile lourde distribuent le chauffage et l'eau chaude dans les appartements et dans les locaux commerciaux des rez-de-chaussée et entresols.

À l'époque de la construction des ISAI, les matériaux sont si rares que la livraison d'acier et de ciment est interrompue en cours de chantier.

2. appréciation sociale :

En général, la reconstruction en coopérative se fait grâce au remembrement préalable de propriétaires sinistrés qui groupent leurs dommages. Pour les ISAI, l'opération s'inverse : c'est l'État qui prend l'initiative de reconstruire avec ses crédits puis qui propose aux propriétaires sinistrés dont les immeubles étaient édifiés à l'emplacement des îlots de leur céder boutiques et appartements en échange de leurs dommages de guerre. L'indemnisation est fondée sur une réparation intégrale sur la

base de la valeur 1939 de l'immeuble, majorée suivant un coefficient variable correspondant à l'époque de l'indemnisation effective, après un abattement pour vétusté qui peut atteindre 20 %. Cet abattement augmente la nécessité de reconstruire collectivement et économiquement.

La distribution de l'habitation se fait en fonction des nécessités nouvelles de la vie familiale. L'idée directrice de l'étude des plans des ISAI est de concevoir un appartement pratique pour les tâches ménagères. « En élaborant les plans de ces habitations, expliquait Auguste Perret, nous nous sommes efforcés de faciliter l'accomplissement des travaux domestiques. Nous nous sommes efforcés de faire que la mère de famille en accomplissant ses travaux domestiques, ne soit pas séparée de ses enfants, de son mari, qu'elle ne soit plus une esclave. » À Christian Mégret, qui publie en 1949 une enquête sur la reconstruction de Marseille et du Havre, Perret déclare : « Il faut partir de ceci : qu'il n'y a plus de domestiques. Et donc que la femme ne doit plus être reléguée dans son trou, que les travaux ne doivent pas l'empêcher de participer à la vie de famille. De là la conception des logis que je bâtis au Havre, qui est caractérisée par ce que j'appelle le séjour, c'est-à-dire une grande pièce commune où tient toute la vie familiale, et qui comprend la cuisine. »

Des prescriptions administratives imposent d'ailleurs à la reconstruction immobilière davantage de confort qu'avant-guerre et une habitabilité moderne comprenant la rationalité de l'équipement.

L'expérience des ISAI tient également dans l'observation des réactions des habitants à l'égard des dispositions et de l'équipement des logements. Les premiers ISAI sont rejetés par nombre de Havrais qui reprochent aux appartements d'être exigus et à l'esthétique de Perret tantôt d'être sinistre et archaïque, tantôt d'être inspirée des tours américaines (propos relevés lors d'un conseil municipal de mars 1950). Cependant, les Havrais sont conscients que les nouvelles installations sanitaires offrent un véritable luxe comparé aux appartements anciens.

Après l'inscription du Havre sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2005, un appartement témoin a été créé dans les ISAI. Il connaît un grand succès.

3. appréciation artistique et esthétique :

Les différents architectes de l'Atelier de Reconstruction du Havre utilisent d'un commun accord les principes du Classicisme Structurel définis par leur maître. La légèreté et la force des immeubles découlent de la volonté de Perret de ne pas dissimuler l'ossature, s'inscrivant ainsi dans la lignée des architectes de l'antiquité.

Concernant les matériaux, Perret explique : « j'emploie au Havre, comme toujours, le béton bouchardé, qui est plus beau, plus durable et aussi plus noble que la pierre. » La tonalité des dalles de parement des façades varie suivant l'emplacement et les agrégats de leur composition, subtilement choisis pour procurer un effet pastel (sable, pierre à concasser, ciment). Cette variation crée un motif discret qui atténue la monotonie des façades. Dans le devis descriptif adressé aux entrepreneurs, la composition pour obtenir une dalle de coloris rose est même précisée.

Dans la cage d'escalier du 5, place de l'Hôtel de Ville, Pierre-Édouard Lambert effectue des essais de calepinage qui lui serviront pour le lycée de jeunes filles (actuel collège Raoul Dufy) et l'îlot S85.

Les fenêtres de Perret, systématiquement en hauteur, rendent tous les appartements très lumineux, et sont le fruit d'une réflexion quasi-philosophique : « La verrière, c'est fait pour un atelier, pour des machines-outils. Pour l'homme, il faut des fenêtres verticales, qui sont le vrai cadre humain. L'horizontale exprime le repos, la mort ; la verticale est la station de vie. »

Auguste Perret propose de confier les intérieurs des ISAI à André Beaudoin, maître ébéniste-ensemblier havrais : « La décoration a été créée sur un thème moderne convenant au genre d'architecture. J'ai composé donc l'ensemble de l'appartement dans une note gaie, élevée en classe, certes, mais restant néanmoins dans une fabrication pouvant rester en série. » Ses meubles clairs, aux lignes souples, en chêne cérusé ou en sycomore sont d'une simplicité assez classique pour s'adapter à l'architecture.

4. statut canonique (local, national, international) :

Lors de l'Exposition de l'Urbanisme et de l'Habitation de 1947 à Paris, l'Atelier de Reconstruction du Havre dévoile les maquettes aux dimensions réelles d'appartements des ISAI d'une et de quatre pièces. Leur mise en œuvre est considérée alors, sur le plan local aussi bien que national, comme un événement fondateur de la Reconstruction.

5. évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

Après des négociations avec les sinistrés, les ISAI du Havre, comme ceux réalisés à Maubeuge par l'architecte du mouvement moderne André Lurçat, à l'aide de recherches sur les standards et la préfabrication, permettent de remodeler radicalement l'espace urbain. Sans aller jusqu'à la municipalisation du sol, la construction de ces immeubles donne un caractère relatif à la propriété foncière individuelle. Lurçat élève aussi des ISAI à Saint-Denis : la Cité Paul-Langevin (1946-1962). Pour les ISAI de Sotteville-lès-Rouen (à partir de 1946), Marcel Lods applique les thèses de la Charte d'Athènes : espaces verts, pilotis, immeubles en hauteur, toits-terrasses, circulation séparée des véhicules et des piétons, ensoleillement maximum, orientation optimale, galeries réservées aux canalisations. Des ISAI sont également construits dans les banlieues havraises de Graille (voir fiche Docomomo correspondante), Aplemont et Caucriauville.

Conçue par Auguste Perret, la nouvelle place de la Gare d'Amiens (place Alphonse Fiquet, 1948-1956), est également entourée d'immeubles à trois étages et ponctuée par une tour financée sur des crédits spéciaux du MRU.

Au Havre, l'Atelier de Reconstruction réinterprète le type traditionnel de l'îlot à cour en articulant des volumes de différentes hauteurs, la tour et la barre, typologies apparues dans l'entre-deux-guerres, notamment à la Cité de la Muette, construite par Eugène Beaudouin et Marcel Lods à Drancy (1931-1934) en alternant barres et tours disposées en peigne (en partie démolie).

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

1. archives visuelles originales :

ISAI_01_Isai 003.jpg
ISAI_03_Archives Municipales - Le Havre-47Fi113.jpg
ISAI_04_Archives Municipales - Le Havre-47Fi114.jpg
ISAI_05_Archives Municipales - Le Havre-47Fi116.jpg
ISAI_06_Archives Municipales - Le Havre-47Fi1129.jpg
ISAI_07_Archives Municipales - Le Havre-47Fi1234.jpg
ISAI_12_Archives Municipales - Le Havre-47Fi1302.jpg
ISAI_14_IMG_1438.jpg
ISAI_15_IMG_1458.jpg

2. photographies récentes :

ISAI_02__MG_0243.jpg
ISAI_08_IMG_0453.jpg
ISAI_09_P1000732.jpg
ISAI_10_IMG_0596.jpg
ISAI_11_IMG_0638.jpg
ISAI_13_IMG_1282.jpg
ISAI_17_IMG_1924.jpg

.....
Rapporteur : Raphaëlle Saint-Pierre (sous la direction scientifique de Fabienne Chevallier et Joseph Abram, juin 2004 ; actualisation décembre 2021).